

*Royaume du Maroc*

*Ministère des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
Internationale*

*Délégation Permanente auprès de  
l'UNESCO*

المملكة المغربية

وزارة الشؤون الخارجية و  
التعاون الدولي

المنندوبية الدائمة لدى  
اليونسكو

**201<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL EXECUTIF DE L'UNESCO**

**Intervention de S.Exc Madame Zohour ALAOUI**

**Ambassadeur Déléguée Permanente du Royaume du Maroc**

Paris , 25 avril 2017

Discours de la 201<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif

Monsieur le Président de la Conférence Générale,  
Monsieur le Président du Conseil Exécutif,  
Madame la Directrice Générale,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Nous entamons une Session particulièrement dense et redéfinir le rôle de l'UNESCO à travers le **39C /5** et renforcer son leadership autour de ses principes fondateurs, est notre 1<sup>ère</sup> mission.

En cette période de grands bouleversements, il est d'autant plus nécessaire que l'UNESCO réponde aux attentes des Etats Membres et aux aspirations de leurs peuples.

Il n'échappe à personne, et comme cela a été également souligné par l'auditeur externe, que l'Organisation souffre du fait de sa situation financière précaire. Cette situation interpelle les Etats membres pour plus de dialogue et de solidarité afin de trouver une solution durable aux déficits structurels et financiers de l'Organisation.

Aussi, l'élan de réformes devrait être accéléré afin de rendre encore plus efficace l'impact de l'UNESCO sur le terrain.

Dans cette perspective, le Maroc considère avec insistance que la priorité Afrique, qui retient particulièrement notre attention, devrait être davantage renforcée dans le projet de Programme 39C/5 et qu'une attention toute aussi mobilisatrice devrait être pour les Petits Etats Insulaires.

Concernant **les Bureaux hors siège**, notamment en Afrique et dans la région arabe, nous souhaitons que les moyens humains et financiers nécessaires leur soient accordés pour accroître l'impact de l'UNESCO sur le terrain et qu'un véritable travail de coordination se fasse entre le Siège, les

Commissions Nationales et les Délégations Permanentes.

Concernant les Grands Programmes, le Maroc émet les remarques suivantes :

Le **Grand Programme I relatif à l'Education** : bien que ce programme soit doté du plus grand budget, il s'avère qu'il connaît un déficit important et que la totalité du financement des projets proviennent des ressources extrabudgétaires.

De ce fait, il y a urgence de mobiliser davantage de Fonds et de mettre en place de nouveaux partenariats pour diversifier les sources de financement des projets.

Nous nous félicitons des efforts déployés par **l'Institut des statistiques de l'UNESCO (ISU)** qui doit nécessairement accompagner les Etats membres dans le renforcement de leurs systèmes de données nationaux.

Il est, donc, impératif de doter l'ISU des moyens nécessaires pour permettre aux Etats membres d'améliorer la disponibilité et la qualité des données et d'élargir les sources de données nécessaires au suivi des nouvelles cibles.

Sur un autre sujet et face à la montée de **la violence et le harcèlement en milieu scolaire**, l'action est urgente pour résoudre ce problème d'envergure mondiale. Il est hautement important que tous les enfants et tous les adolescents aient accès à des environnements d'apprentissage surs et exempts de violence.

Le Programme 2030 prend l'engagement formel, universel et ambitieux de mettre fin à la violence, sous toutes ses formes, à l'égard des enfants dans le cadre d'un programme intégré visant à investir dans les enfants et à leur permettre de développer pleinement leur potentiel.

C'est dans cette perspective que le Royaume du Maroc propose lors de cette 201<sup>ème</sup> session le point 35 à l'ordre du jour, intitulé : « Combattre la violence et le harcèlement en milieu scolaire : action de l'UNESCO », qui a pour objectif de sensibiliser les Etats membres sur les répercussions néfastes de ce phénomène sur l'Education et l'avenir des enfants.

Concernant **le Grand Programme II**, les attentes affichées par la Communauté scientifique internationale de la Commission Océanographique

Intergouvernementale et ses différents programmes scientifiques, dont ceux relatifs au changement climatique, aux tsunamis et à la gestion des catastrophes et des risques en disent long sur l'importance et le rôle de cette Commission.

Aussi, nous nous félicitons de la place qui lui a été réservée dans le 39C/5 et qui lui permettra dans le prochain biennium, une meilleure réalisation de ses activités.

Nous ne pouvons que louer l'engagement honorable des Programmes MAB, PHI et PICG qui font office de véritable veille écologiste auprès des Etats membres.

Nous nous félicitons également que le 39C/5 reprenne les principes du Programme des objectifs de développement durable à l'horizon de 2030, ceux de l'Accord de Paris sur le climat et de l'élaboration et du projet **d'actualisation de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique.**

Je voudrais à cet égard, remercier la Directrice Générale pour l'élaboration de ladite Stratégie, que nous qualifions de complète et équilibrée, ainsi que pour la participation et la contribution de l'UNESCO

aux travaux de la COP 22, à Marrakech, et ce, à travers plus d'une cinquantaine d'activités et de manifestations.

**Chers Collègues,**

Par rapport au **Grand Programme III relative à la Culture**, nous notons avec satisfaction qu'en ces temps de conflits armés et de crise identitaire, la communauté internationale réalise l'importance de la protection, de la sauvegarde durable et de la transmission de la culture et du patrimoine.

Cette prise de conscience se reflète à travers l'adoption de la Résolution 2347 du Conseil de Sécurité en mars dernier.

La vigilance doit être maintenue et la réalisation d'un plan d'action effectif et adapté, pour la mise en œuvre de la « Stratégie de Renforcement de l'Action de l'Unesco en matière de Protection de la Culture et de Promotion du Pluralisme Culturel en cas de Conflit Armé », est d'autant plus nécessaire qu'elle constitue une réponse aux menaces qui malheureusement persistent.

A cet égard, nous nous félicitons de la création du Fonds International pour la Protection du Patrimoine Culturel en Péril et de la mise en place de la Fondation ALIPH (Alliance Internationale Pour la Protection du Patrimoine). Cette initiative, à laquelle mon pays a financièrement contribué, permettra la mobilisation efficace et rapide des fonds et des moyens pour financer les actions de protection du patrimoine.

**Excellences, Chers Collègues,**

L'engagement que nous avons pris lors de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon de 2030 ne pourrait néanmoins se concrétiser sans une mobilisation collective et le renforcement de notre solidarité.